

République Française
Département Loiret
commune de Charmont-en-Beauce

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mars 2026

Référence
D2026_10

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
à l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le vendredi 20 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. MALON Stéphane, Mme PRUNET Delphine, M. LE MOAL David, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme ROUSSELOT Nathalie, M. JOLIN Lionel, Mme RION Gabrielle, M. MENAULT Miguel, M. LEPRINCE Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAROYE Aurélie à Mme ROUSSELOT Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Désignation des délégués auprès du SIERP

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité (SIERP)
Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, et à l'unanimité des membres présents, **désigne** les délégués auprès de ce syndicat :

- PRUNET Delphine, Délégué Titulaire
- LE MOAL David, Délégué Suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2026
Le Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.